

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.599.2010.TREATIES-8 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION  
INTÉRIEURES (ADN)

GENÈVE, 26 MAI 2000

PROPOSITION DE CORRECTIONS AU RÈGLEMENTS ANNEXÉS À L'ADN

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Comité d'Administration de l'ADN a attiré l'attention du Secrétaire général sur certaines erreurs contenues dans les textes anglais et français de la version 2009 du Règlement annexé à l'ADN et a demandé que les corrections correspondantes soient soumises aux Parties contractantes pour qu'elles puissent être effectuées au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (ECE/ADN/11, par. 11 b)).

On trouvera les textes des propositions de corrections dans l'annexe II au rapport du Comité de sécurité de l'ADN de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur sa session du 23 au 26 août 2010 (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/36).

Le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/36 peut être consulté sur le site de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe :  
<http://unece.org/trans/main/dgdb/ac2/ac2rep.html>

Le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part des Parties intéressées, d'effectuer les corrections nécessaires dans les textes anglais et français du Règlement annexé à l'ADN.

Conformément à la pratique établie, toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit au plus tard le 28 décembre 2010.

Le 28 septembre 2010



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.